Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve - BP 50002 - 62452 - BAPAUME CEDEX



Délibération 2015 - 120 du 27 Octobre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-sept octobre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 19 octobre 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes P. TARD - J. LE CERF - C. MEGRET - D. LEVESQUE - E. COTTEL - V. HERMANT - M. GORGUET - N. CARON - F. DEHON -

MM. L. GABRELLE – Y. BONNERRE - B. VAILLANT – E. LEFEBVRE – J. MAURER – G. BOURY - Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J.-CI. CODEVELLE – J.-N. MENAGE – F. SEILLIER - E. BURDIAK – D. TABARY – M. FLAHAUT – J. CAPELLE - D. BASSEUX – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J.-M. BLAISE – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – L. GUISE

M. G. BOURY, absent et excusé, a été suppléé par M. J. DUBOIS

Mme E. COTTEL, absente et excusée, a été suppléée par M. G. DHORDAIN

M. J.-N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER

M. E. BURDIAK, absent et excusé, a été suppléé par M. G. LUPA

M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a été suppléé par M. R. DELAHAYE

M. J. DESCAMPS, absent et excusé, a été suppléé par Mme V. TEMPLEUX

M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-M. DEMAILLY

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à M. A. CHAUSSOY M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. D. PORET M. J.-M. BLAISE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. BLONDEL

OBJET: Budget Supplémentaire 2015 – Budget Général

La séance ouverte, Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté le projet de Budget Supplémentaire établi au titre du budget principal de l'Intercommunalité pour l'exercice 2015.

Monsieur le Président rappelle les résultats enregistrés au titre du vote du Compte Administratif 2014 qui se résument de la façon suivante :

- Déficit d'investissement : 512 433,49 €
- Excédent de Fonctionnement : 2 720 194,61 €
- Restes à réaliser Dépenses d'investissement : 1 529 734,00 €
- Restes à réaliser Recettes d'investissement : 1 000 000,00 €
- Besoin de financement : 1 042 167,49 €
- Affectation du compte de résultat : 1 042 168,00 €
- Report à nouveau de l'excédent de fonctionnement : 1 687 027,00 €

Monsieur le Président détaille ensuite les projets d'investissement avec notamment l'opération de montée en débit du territoire et de montée des usages du numérique (opération 11) au titre des reports d'écritures et l'opération de rénovation de l'éclairage public (opération 12), l'opération voiries avec un complément de crédits par rapport aux inscriptions budgétaires du budget primitif et l'opération d'élaboration du PLUi (opération 30) au titre des opérations nouvelles.

Monsieur le Président précise que ce projet de Budget Supplémentaire s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 1 693 027,00 € et en section d'investissement à la somme de 3 062 168,00 €. Ce projet intègre un virement à la section d'investissement d'un montant de 1 000 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés :

- d'approuver le projet de Budget Supplémentaire établi au titre de l'exercice 2015 dans le cadre du budget principal.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 27 Octobre 2015 et transmission en Préfecture le 27 octobre 2015.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 27 octobre 2015 et transmission

en Préfecture le 27 octobre 2015

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

PRÉFECTURE DU PAS DE-CALAIS

1 2 NOV. 2015

ADRIMEISE